



**CATÉGORIES DES
VÉLOS ÉLIGIBLES
À L'AIDE À L'ACHAT
DE VÉLO
POUR LES PARTICULIERS SOUS
CONDITIONS DE RESSOURCES**

VÉLOS ÉLIGIBLES

MONTANT DE L'AIDE

EN FONCTION DU QF ET DU VÉLO



Type de vélos	POURCENTAGE DE RÉDUCTION VÉLOS NEUFS OU OCCASION SELON TRANCHE DU QUOTIEN FAMILIAL (QF)			
	QF ≤ 350	351 ≤ QF ≤ 500	501 ≤ QF ≤ 750	751 ≤ QF ≤ 900
	90 %	70 %	50 %	30 %
Montant maximum de la subvention TTC (Vélo + antivol + marquage)				
Classique 	150 €	120 €	100 €	50 €
VAE et kit électrification 	800 €	500 €	250 €	150 €
Catégorie Cargo / triporteur / spécial * 	1 500 €	1 000 €	600 €	300 €

Par exemple

1 COUPLE avec 2 ENFANTS
souhaitent acheter
un **VÉLO CARGO**

Leur quotient familial est compris entre **751 et 900**. Ils vont bénéficier de **30 % d'aide financière** à l'achat de leur vélo cargo **jusqu'à une limite de 300 euros**.

1 PERSONNE SEULE
souhaite acheter
un **VÉLO CLASSIQUE**

Son quotient familial est en dessous des **350**. Il va bénéficier de **90 % d'aide financière** à l'achat de son vélo **jusqu'à une limite de 150 euros**.

VÉLOS ÉLIGIBLES

CATÉGORIE CLASSIQUE

Vélo 100 % mécanique à 2 roues
(VTC, VTT, Vélo de route, Vélo de ville, Vélo urbain).



CATÉGORIE VAE

Vélo classique avec Assistance Électrique
qui répond aux normes françaises et européennes en vigueur.
Hors vélos cargo, triporteurs, spécial à assistance électrique.



CATÉGORIE KIT D'ÉLECTRIFICATION

Les dispositifs d'électrification (boîtiers ou roues)
devront être posés ET configurés (bridage)
par le professionnel du cycle afin de répondre
à la réglementation en vigueur sur les VAE.



VÉLOS ÉLIGIBLES

CATÉGORIE CARGO / TRIPORTEUR / SPÉCIAL

VÉLOS CARGOS

Vélos à vocation à transporter de la charge (personnes ou matériel), avec caisse avant, arrière ou latérale, ou structure allongée (longtail). Vélos 100 % musculaires ou à assistance électrique



VÉLOS PLIANTS

vélos qui se plient et se déplient, permettant une emprise de stationnement limitée et l'utilisation à tout moment des transports collectifs. Vélos 100 % musculaires ou à assistance électrique



VÉLOS ÉLIGIBLES

CATÉGORIE CARGO / TRIPORTEUR / SPÉCIAL

VÉLOS À TROIS ROUES

vélos disposant de 2 roues à l'avant ou à l'arrière permettant un équilibre permanent : vélos équilibrés, vélos tricycles. Vélos 100 % musculaires ou à assistance électrique



VÉLOS SPÉCIAUX

tous les autres vélos d'un seul tenant n'entrant pas dans les catégories listées ci-avant (notamment : tandem, vélo couchés, maïndaliers, vélos spécifiques Handicap).

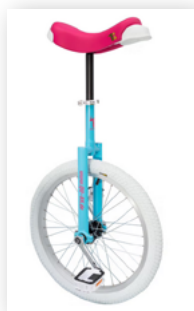
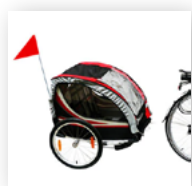
Vélos 100 % musculaires ou à assistance électrique.



VÉLOS NON ÉLIGIBLES

TOUS SYSTÈMES ADDITIONNELS CYCLES AMOVIBLES ET LES VÉLOS QUI NE SONT PAS D'UN SEUL TENANT

carrioles enfants, remorques, caddies, kits d'électrification, les vélos spéciaux, à trois roues et kit additionnel de transformation d'un cycle en vélo cargo



LES SPEEDBIKES ET ÉQUIVALENT





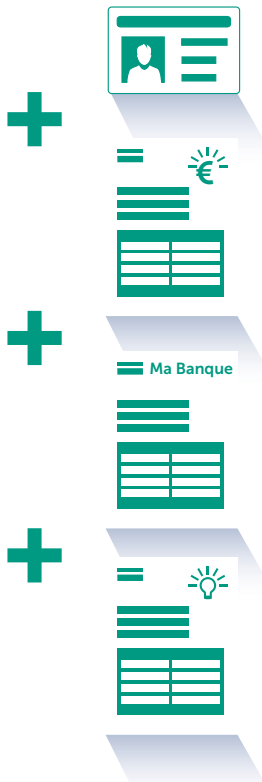
PARTICULIERS

PIÈCES À FOURNIR

POUR L'INSTRUCTION

DES DEMANDES

Pièces à fournir pour l'instruction des demandes, pour le versement de la subvention **AIDES PARTICULIERS**



- Une pièce d'identité
- La facture d'achat du vélo aux nom, prénom et adresse du demandeur
- Un relevé d'identité bancaire aux nom, prénom et adresse du demandeur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

ET

Un des documents suivants :

- Pour les ménages connus des services de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) ou de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) : L'attestation de paiement de la CAF ou de la MSA mentionnant un niveau de Quotient Familial (QF)
- Pour les ménages inconnus des services de la CAF ou de la MSA : Dernier avis d'imposition, à partir duquel est calculé un QF
- L'attestation d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) pour bénéficier automatiquement de l'aide maximum (QF <=350)
- L'attestation d'accès à la tarification solidaire Transports en commun (TC)

Il est précisé ici que tous les documents transmis doivent être au même nom et à la même adresse, sans quoi la subvention ne pourra pas être accordée.